

AVIS DE CONSTRUCTIONProcédure Simplifiée
N° de dossier : 2026-01183-S

Requérant(s)	Favre Coralie, rue des Longues Royes 5, 2854 Bassecourt
Auteur du projet	Favre Coralie, rue des Longues Royes 5, 2854 Bassecourt
Description du projet	Création d'une piscine enterrée de 7x3m avec dallage autour, PAC piscine, filtration dans chalet existant, remplacement d'une partie de la haie (11ml) par une palissade en bois (bardage vertical ajouré).
Cadastre(s), parcelle(s)	Bassecourt, 2598
Lieu-dit, adresse	Rue des Longues Royes, 2854 Bassecourt
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	09.09.2026
Échéance de la publication	21.09.2026

Ouvrage

Selon plans déposés.

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 101 LATC : « Le propriétaire foncier qui tire profit d'un avantage particulier accordé à la suite d'une dérogation ou de toute autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.

Bassecourt, le 8 septembre 2026